



accident de travail(education nationale)

Par **chocolat**, le **08/12/2010 à 15:07**

bonjour

je suis professeur des écoles. cette année j'ai demandé un mi-temps annualisé. je ne travaille pas la première partie de l'année scolaire et à partir du 28/01/2011 je travaillerai à temps plein. Je suis payée à mi-temps toute l'année.

Problème: depuis le 09/07/2010, je suis en rechute d'accident de travail(reconnu par l'administration).

J'aimerais savoir si ce temps passé en accident de travail surtout depuis septembre peut être considéré comme temps effectif de travail.

je vous remercie d'avance pour vos réponses.